



Le Maire de la commune de **DROUÉ**

Informe **qu'une procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon** est engagée dans le cimetière communal SAINT-NICOLAS, rue Saint-Nicolas à DROUE.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure peut être consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et/ou sur le site www.cimetieres-de-france.fr.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et à l'établissement du 1^{er} procès-verbal de constat.

La visite sur les lieux aura lieu :

**Le mercredi 08 février 2023 à 14h00
au cimetière de DROUÉ**

Les ayants droit, successeurs des concessionnaires souhaitant conserver, en lieu et place, la concession les concernant ou, si tel est le cas, les personnes chargées de l'entretien de la concession, **sont invités à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.**

La municipalité de DROUE

